

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N°115 DU 17 JUN 2021 PORTANT RATIFICATION PAR L'ETAT DU BURUNDI DE L'ACCORD DE PRET N°13606P ENTRE L'ETAT DU BURUNDI ET LE FONDS DE L'OPEP POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (OFID) RELATIF AU PROJET D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE AU BURUNDI (PIPARV-B), SIGNE A VIENNE LE 01 FEVRIER 2021

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 7 mai 2019 portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Don n°2000002606 pour le Financement du Projet d'Intensification de la Production Agricole et de la Réduction de la Vulnérabilité au Burundi (PIPARV-B) entre la République du Burundi et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), signé à Rome, le 13 février 2019 ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : L'Accord de prêt n° 13606 P entre l'Etat du Burundi et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) relatif au Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la vulnérabilité au Burundi (PIPARV-B), signé à Vienne le 01 février 2021, est ratifié.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Gitega, le 17 juin 2021

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
VU ET SCÉLÉ DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Jeanine NIBIZI

VICE-PRÉSIDENTE

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR L'ETAT DU BURUNDI DE L'ACCORD DE PRET N°13606P ENTRE L'ETAT DU BURUNDI ET LE FONDS DE L'OPEP POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (OFID) RELATIF AU PROJET D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE AU BURUNDI (PIPARV-B), SIGNE A VIENNE LE 01 FEVRIER 2021

**Nous, Evariste NDAYISHIMIYE,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,**

Ayant vu et examiné l'Accord de prêt n°13606 P entre l'Etat du Burundi et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) relatif au projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la vulnérabilité au Burundi (PIPARV-B), signé à Vienne le 01 février 2021 ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, nous avons donné le présent Instrument de Ratification Revêtu du Sceau de la République.

Fait à Gitega, le 17 juin 2021

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Jeanine NIBIZI.